

**SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE LATÉRALE
AMYOTROPHIQUE DU QUÉBEC**

RAPPORT FINANCIER

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7
Renseignements complémentaires	14



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE DU QUÉBEC

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de **SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE DU QUÉBEC** (ci-après l'« organisme »), qui comprennent le bilan au **31 octobre 2025** et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À mon avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe "Fondement de l'opinion avec réserve" de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au **31 octobre 2025**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, **SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE DU QUÉBEC** tire des produits de dons et de divers types d'activités dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, mon audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'entité et je n'ai pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits comptabilisés, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 octobre 2025 et 2024, de l'actif au 31 octobre 2025 et 2024, et de l'actif net aux au 31 octobre 2025 et 2024 et aux 1er novembre 2025 et 2024. J'ai exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 octobre 2024 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Je communique notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes aux responsables de la gouvernance, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

*Isabelle Leonard CPA inc.*¹

Société de comptable professionnelle agréée

Boucherville

Le 12 février 2026

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique no A130000



SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE DU QUÉBEC
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2025

	Total des fonds affectés d'origine externe (voir Annexe A)				2025	2024
	Fonds d'administration	Fonds de Pérénnité	Fonds de recherche de la SLA Québec	Total	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS						
Activités de financement						
Internes	702 339	26 476	-	-	728 815	710 994
Externes	326 183	-	-	-	326 183	211 003
Dons généraux	741 808	-	-	178 195	920 003	666 925
Legs testamentaires	-	-	-	-	-	18 750
Partenariat APPUI	-	86 222	-	-	86 222	124 179
Partenaires Santé Québec et Canada	76 803	-	-	-	76 803	94 014
Subventions gouvernementales	107 211	-	-	-	107 211	113 207
Produits de placements	85 444	-	-	-	85 444	99 551
	2 039 788	112 698	-	178 195	2 330 681	2 038 623
CHARGES						
Salaires et charges sociales - services et programmes	628 391	110 317	-	-	738 708	651 344
Salaires et charges sociales - financement	315 074	-	-	-	315 074	273 903
Salaires et charges sociales - sensibilisation et communication	202 556	-	-	-	202 556	163 499
Salaires et charges sociales - administration	126 389	-	-	-	126 389	104 561
Frais de sensibilisation et communication	96 823	-	-	-	96 823	101 704
Frais reliés aux activités de financement	104 056	-	-	-	104 056	91 176
Frais de services et programmes	79 046	23 289	-	-	102 335	80 627
Honoraires professionnels	59 806	2 896	-	-	62 702	71 186
Frais administration - Fonds APPUI	-	5 000	-	-	5 000	-
Loyer	57 326	-	-	-	57 326	59 226
Fournitures et services informatiques	72 427	-	-	-	72 427	34 140
Frais de bureau	21 485	-	-	-	21 485	20 538
Télécommunications	22 397	-	-	-	22 397	18 508
Assurances	6 058	-	-	-	6 058	6 646
Cotisations et inscriptions	1 520	-	-	-	1 520	3 770
Frais bancaires et de cartes de crédit	25 038	-	-	-	25 038	27 206
Amortissement des immobilisations corporelles	6 915	-	-	-	6 915	5 834
Amortissement des immobilisations incorporels	10 558	-	-	-	10 558	15 128
	1 835 865	141 502	-	-	1 977 367	1 728 996
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES DISTRIBUTIONS DE DONS ET BOURSES À LA RECHERCHE	203 923	(28 804)	-	178 195	353 314	309 627
DONS ET BOURSES À LA RECHERCHE	(80 000)	-	-	(439 901)	(519 901)	(458 240)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	123 923	(28 804)	-	(261 706)	(166 587)	(148 613)

SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2025

	Fonds d'administration	Fonds Dr Canuel	Fonds APPUI	Fonds Projets Spéciaux PES	Fonds de Pérennité	Fonds de recherche de la SLA Québec	2025 Total	2024 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	634 411	-	(7 592)	379 466	850 000	1 240 280	3 096 565	3 245 178
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	123 923	26 060	(32 063)	(22 801)	-	(261 706)	(166 587)	(148 613)
Virements interfonds (note 3)								
Fonds d'administration au Fonds APPUI	(39 655)	-	39 655	-	-	-	-	-
Fonds d'administration au Fonds de Pérennité	(150 000)	-	-	-	150 000	-	-	-
Fonds d'administration au Fonds Projets Spéciaux PES	(150 000)	-	-	150 000	-	-	-	-
Fonds Dr Canuel au Fonds de Recherche de la SLA Québec	-	(26 060)	-	-	-	26 060	-	-
SOLDE A LA FIN	418 679	-	-	506 665	1 000 000	1 004 634	2 929 978	3 096 565

SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE DU QUÉBEC
BILAN
AU 31 OCTOBRE 2025

	Fonds d'administration	Fonds Dr Canuel	Fonds APPUI	Fonds Projets Spéciaux PES	Fonds de Pérennité	Fonds de recherche de la SLA Québec	2025 Total	2024 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF								
Actif à court terme								
Encaisse	2 794 798	-	-	-	-	-	2 794 798	1 521 150
Placements (note 5)	418 834	-	-	-	-	-	418 834	1 428 450
Débiteurs (note 4)	178 305	-	-	-	-	-	178 305	303 874
Frais payés d'avance et dépôts	17 561	-	-	-	-	-	17 561	29 105
Créances interfonds, sans intérêts, ni modalités	-	-	-	506 665	1 000 000	1 004 634	-	-
	3 409 498	-	-	506 665	1 000 000	1 004 634	3 409 498	3 282 579
PLACEMENTS (note 5)	-	-	-	-	-	-	-	203 680
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	23 554	-	-	-	-	-	23 554	17 162
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 7)	24 635	-	-	-	-	-	24 635	35 193
	3 457 687	-	-	506 665	1 000 000	1 004 634	3 457 687	3 538 614
PASSIF								
Passif à court terme								
Créditeurs (note 8)	239 123	-	-	-	-	-	239 123	183 223
Dons pour la recherche à payer	288 586	-	-	-	-	-	288 586	258 826
Créances interfonds, sans intérêts, ni modalités	2 511 299	-	-	-	-	-	-	-
	3 039 008	-	-	-	-	-	527 709	442 049
ACTIF NET								
Actif net grevé d'affectations externes	-	-	-	506 665	-	-	506 665	371 874
Actif net grevé d'affectations internes	-	-	-	-	1 000 000	1 004 634	2 004 634	2 090 280
Investi en immobilisations	48 189	-	-	-	-	-	48 189	52 355
Non affecté	370 490	-	-	-	-	-	370 490	582 056
	418 679	-	-	506 665	1 000 000	1 004 634	2 929 978	3 096 565
	3 457 687	-	-	506 665	1 000 000	1 004 634	3 457 687	3 538 614

Pour le conseil d'administration

, administrateur

, administrateur

SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2025

	2025	2024
	Total	Total
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	(166 587)	(148 613)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 915	5 834
Amortissement des immobilisations incorporelles	10 558	15 128
Amortissement des apports reportés	-	(2 797)
	(149 114)	(130 448)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation :	222 773	15 617
	73 659	(114 831)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements	1 213 296	367 870
Acquisition d'immobilisations	(13 307)	(5 685)
	1 199 989	362 185
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 273 648	247 354
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 521 150	1 273 796
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	2 794 798	1 521 150

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Composition de la trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin :

Encaisse	637 986	466 800
Encaisse placements	2 156 812	1 054 350
	2 794 798	1 521 150

SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2025

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constituée comme organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance enregistrée au sens de la Loi sur l'impôt sur le revenu. L'organisme a pour but de venir en aide aux personnes atteintes de sclérose latérale amyotrophique (SLA) et à leurs proches, de recueillir des fonds pour le financement de la recherche et de faire connaître la maladie.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires y afférentes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments importants des états financiers qui requièrent l'utilisation d'estimations sont la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles, des actifs incorporels et la valeur des apports reçus sous forme de biens et de services. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilité par fonds

L'organisme comptabilise ses opérations selon la méthode de la comptabilité par fonds. Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents à chacun des fonds sont présentés dans leur fonds respectif.

Le fonds d'administration est utilisé pour les activités courantes de l'organisme. Ce fonds regroupe les produits et les charges qui ne sont pas affectés à un fonds particulier.

Le fonds du Dr Canuel a été créé afin d'honorer la participation de Dr Canuel aux activités de financement de l'organisme. Les profits générés par ce fonds sont utilisés pour la recherche sur la sclérose latérale amyotrophique.

Le fonds APPUI a été créé relativement au partenariat avec l'organisme Le Carrefour de soutien aux aidants de Montréal, qui a pour mission de venir en aide aux proches aidants. Le fonds sert donc à fournir du soutien aux proches des personnes atteintes de la sclérose latérale amyotrophique du Québec.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Comptabilité par fonds (suite)

Le Fonds Ice Bucket Challenge est désormais renommé Fonds projets spéciaux PES à la suite d'une décision du conseil d'administration. Ce fonds est destiné à soutenir des projets spéciaux liés aux programmes et services ainsi qu'à répondre aux besoins prioritaires de l'organisme, selon les orientations établies par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration a choisi de présenter distinctement le fonds de recherche de la SLA du Québec, un fonds affecté d'origine interne, pour identifier distinctement les sommes qui serviront à financer des projets de recherche.

Les fonds Tony Proudfoot ainsi que Team Stock qui ont pour mission commune de soutenir la recherche sont présentés dans le fonds de recherche de la SLA du Québec.

Au 31 octobre 2024, un fonds affecté d'origine interne de pérennité a été créé afin de faire face à des défis grandissants. Les gestionnaires doivent constamment s'adapter aux nouvelles réalités afin de pouvoir soutenir leur mission. Que ce soit les pertes potentielles de revenus engendrées par la situation économique et la hausse des prix en sont des exemples. Les sommes affectées à ce fonds de réserve sont destinées à assurer la continuité des programmes et service aux familles.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Comptabilisation des produits

L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon cette méthode, les apports (subventions et dons) grevés d'affectations externes sont constatés dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les apports affectés pour lesquels l'organisme ne présente pas de fonds affecté correspondant doivent être comptabilisés dans le fonds d'administration selon la méthode du report. Les apports qui ne sont grevés d'aucune affectation sont constatés comme produits du fonds d'administration, lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits provenant d'activités de financement sont comptabilisés au moment de la tenue de l'événement.

Dans le fonds d'administration, les revenus de placement comprennent les revenus de dividendes et d'intérêts, les gains et pertes de placements réalisés lors de la vente des placements évalués au coût après amortissement, ainsi que les gains et pertes non matérialisés sur les placements évalués en juste valeur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Comptabilisation des produits (suite)

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé alors que les produits de dividendes sont constatés à la date de déclaration. Les gains sur les placements sont constatés au moment où ils se produisent.

Subventions gouvernementales

Les aides gouvernementales sont comptabilisées en produits au moment où celles-ci sont octroyées, à la condition que l'organisme soit raisonnablement certain de s'être conformé, et de continuer de se conformer, à toutes les conditions se rattachant à l'octroi de l'aide. L'organisme comptabilise les subventions lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

Comptabilisation des promesses de dons et legs testamentaires

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, l'organisme ne comptabilise à titre de promesses de dons et legs testamentaire à la fin de l'exercice que les montants qu'il a effectivement reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services sont comptabilisés lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Des bénévoles consacrent un nombre d'heures important à aider l'organisme à réaliser certaines activités. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs aux actifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Instruments financiers (suite)

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des certificats de placement garanti, des promesses de dons, des intérêts courus à recevoir et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et frais courus, des salaires et charges sociales et des dons pour la recherche à payer.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition et qui ne sont pas affectés à des garanties.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous.

Mobilier et équipement	20%
Matériel informatique	30%

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30%.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2025

3. VIREMENTS INTERFONDS ET AFFECTATIONS INTERNES

Un montant de 26 060\$ a été transféré du *Fonds Dr Canuel* au *Fonds de recherche de la SLA du Québec* pour soutenir la recherche.

Un montant de 39 655\$ a été transféré du *Fonds d'administration* au *Fonds APPUI* pour combler les charges excédentaires.

De plus, le conseil d'administration a approuvé que la somme de 150 000\$ soit transférée du *Fonds d'administration* au *Fonds de Pérennité* ainsi qu'une somme de 150 000\$ soit transférée du *Fonds d'administration* au *Fonds Projets Spéciaux PES*.

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation sans le consentement préalable du conseil d'administration.

4. DÉBITEURS	2025	2024
	\$	\$
Promesses de dons	158 680	256 427
Taxes sur les transactions commerciales	15 247	24 941
Intérêts courus à recevoir	4 378	18 514
Subventions à recevoir	-	3 992
	178 305	303 874

5. PLACEMENTS	2025	2024
	\$	\$
Portefeuille, évalué au coût après amortissement		
Échéance à court terme		
Certificats de placement garanti, entre 3.51% et 3.53%, échéant en mars 2026	200 000	1 428 450
Titres à revenus fixes		
Fonds billets indexés, 6.65%	218 834	203 680
	418 834	1 632 130

SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2025

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2025	2024
			\$	\$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	48 557	46 716	1 841	2 301
Matériel informatique	69 426	47 713	21 713	14 861
	<u>117 983</u>	<u>94 429</u>	<u>23 554</u>	<u>17 162</u>
7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			2025	2024
			\$	\$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site web	58 745	34 110	24 635	35 193
Logiciels	25 443	25 443	-	-
	<u>84 188</u>	<u>59 553</u>	<u>24 635</u>	<u>35 193</u>
8. CRÉDITEURS			2025	2024
			\$	\$
Fournisseurs et frais courus			81 602	62 198
Salaires et charges sociales à payer			157 521	121 025
			<u>239 123</u>	<u>183 223</u>
9. APPORTS REPORTÉS			2025	2024
			\$	\$
Solde au début de l'exercice			-	2 797
Moins : Montant constaté à titre de produit de l'exercice			<u>-</u>	<u>(2 797)</u>
Solde à la fin de l'exercice			<u>-</u>	<u>-</u>

10. ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, en vertu d'un contrat de location-exploitation échéant en mars 2029 pour la location d'un local. Les loyers minimums futurs exigibles en lien avec l'extension du bail au cours des prochains exercices s'élèvent à : 259 455\$ et comprennent les versements suivants pour les quatre prochains exercices: 2026: 72 354\$, 2027: 75 920\$, 2028: 78 198\$, et 2029: 32 983\$.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques au 31 octobre 2025. L'organisme n'a pas modifié son exposition aux risques par rapport à l'exercice précédent.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'organisme est exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant. L'organisme est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les promesses de dons et les subventions à recevoir.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers. Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe qui sont constitués uniquement de dépôts à terme et de certificats de placement garanti. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de variation de la juste valeur.

SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2025

ANNEXE A

RÉSULTATS FONDS AFFECTÉS D'ORIGINE EXTERNE

	Fonds Dr Canuel	Fonds APPUI	Fonds Projets Spéciaux PES	2025 Total des fonds affectés d'origine externe	2024 Total des fonds affectés d'origine externe
	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS					
Activités de financement					
Internes	26 060	-	416	26 476	38 510
Partenariat APPUI	-	86 222	-	86 222	124 179
	<u>26 060</u>	<u>86 222</u>	<u>416</u>	<u>112 698</u>	<u>162 689</u>
CHARGES					
Salaires et charges sociales - services et programmes	-	110 317	-	110 317	151 164
Frais de sensibilisation et communication	-	-	-	-	-
Frais de services et programmes	-	1 788	21 501	23 289	6 333
Frais d'administration	-	5 000	-	5 000	-
Honoraires professionnels	-	1 180	1 716	2 896	3 621
	<u>-</u>	<u>118 285</u>	<u>23 217</u>	<u>141 502</u>	<u>161 118</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES DISTRIBUTIONS	<u>26 060</u>	<u>(32 063)</u>	<u>(22 801)</u>	<u>(28 804)</u>	<u>1 571</u>
DONS ET BOURSES À LA RECHERCHE	-	-	-	-	(36 500)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>26 060</u>	<u>(32 063)</u>	<u>(22 801)</u>	<u>(28 804)</u>	<u>(34 929)</u>

SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2025

ANNEXE B

RÉSULTATS FONDS AFFECTÉS D'ORIGINE EXTERNE
FONDS APPUI

	1er Novembre 2024 au 31 Mars 2025 5 mois	1er Avril 2025 au 31 Octobre 2025 7 mois	Total du Fonds APPUI au 31 Octobre 2025
PRODUITS		\$	\$
Partenariat APPUI	43 933	42 289	86 222
CHARGES			
Salaires et charges sociales - services et programmes	51 901	58 416	110 317
Frais de services et programmes	586	1 202	1 788
Frais d'administration	2 530	2 470	5 000
Honoraires professionnels	430	750	1 180
	55 447	62 838	118 285
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(11 514)	(20 549)	(32 063)